



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/09/2008

Reçu en Préfecture le :

CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 29 septembre 2008***

**D - 20080485**

***Aujourd'hui Lundi 29 septembre Deux mil huit, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, (*présente à partir de 17h 30*) M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, (*présent à partir de 17h 30*) Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, (*présent jusqu'à 16h 55*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Chantal BOURRAGUE, M. Jacques RESPAUD,

***Dispositif d'aide aux particuliers bordelais s'équipant de composteurs de déchets et de récupérateurs d'eaux pluviales. Autorisation. Décision.***

Mme Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 24 septembre 2007, le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux avait accepté de prendre en charge la gestion du dispositif communautaire d'aide aux particuliers s'équipant de composteurs et de récupérateurs d'eau pluviale ; cette démarche s'inscrivant dans le cadre de la charte municipale d'écologie urbaine.

Ainsi pendant un an, une subvention d'un montant maximal de 30€ pour l'achat d'un composteur et de 60 € pour l'achat d'un récupérateur d'eau pluviale a été versée aux résidents bordelais qui se sont équipés.

Ce dispositif, prévu pour une durée de un an, arrive à échéance le 30 septembre 2008. Aujourd'hui, la CUB nous en confirme la fin .

Dans le cadre de la politique municipale de développement durable cette démarche doit être encouragée.

En effet, la quantité de déchets que nous produisons ne cesse d'augmenter : chaque habitant produit environ 1,2 kg de déchets ménagers par jour, soit près de 300 000 tonnes chaque année pour la ville de Bordeaux. On estime qu'environ 30 % des déchets de cuisine pourraient être compostés et permettre ainsi :

- de bénéficier d'un amendement de qualité pour la terre de jardin ;
- de limiter la production d'ordures ménagères. Le transport des déchets, l'incinération et la mise en décharge sont ainsi réduits, ce qui participe à la préservation de l'environnement, et diminue d'autant les coûts...

De plus, les ressources en eau douce ne sont pas inépuisables, il est donc indispensable de ne pas les gaspiller. Si la recherche de toute économie d'eau potable est une priorité, la possibilité de disposer d'une source d'approvisionnement alternative représente donc un avantage environnemental et financier de plus en plus important.

En conséquence, il vous est proposé de prolonger cette mesure pour une durée de un an, sur les fonds municipaux, sans modification du montant des aides accordées mais en élargissant les bénéficiaires : ces aides seront accordées non seulement aux foyers mais également aux associations bordelaises.

Ainsi chaque foyer bordelais ou association bordelaise qui en fera la demande à la ville pourra, sur justification de la dépense réalisée, recevoir l'aide municipale dans la limite d'un équipement de chaque type par adresse.

Pour les foyers, cette aide concerne aussi bien les propriétaires que les locataires, pourvu qu'ils résident à Bordeaux.

Par ailleurs, les écoles en seront équipées directement par la Ville là où l'usage de ces dispositifs se justifie.

Bien entendu, le montant de l'aide versée pour chaque équipement ne pourra dépasser le coût d'acquisition dudit équipement.

Je vous remercie donc d'autoriser Monsieur le Maire :

- à mettre en place ce dispositif et à verser les aides correspondantes (30 € maximum pour un composteur et 60 € pour un récupérateur d'eau pluviale),
- à prendre toutes mesures permettant ou promouvant la réalisation de cette opération

Les dépenses correspondantes, évaluées à 25 000€ environ par an, sont inscrites au budget de l'exercice en cours en nature 6745, fonction 830.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 septembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Anne WALRYCK**  
**Adjoint au Maire**

